## 12110/25

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 03 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 03 septembre 2025

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Portugal



Bruxelles, le 22 août 2025 (OR. en)

12110/25

SOC 568 EMPL 382 SAN 510

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre suppléant

du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour

le Portugal

LIFE.4 FR

### **DÉCISION DU CONSEIL**

du ...

portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Portugal

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail<sup>1</sup>, et notamment son article 3,

LIFE.4 FR

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

### considérant ce qui suit:

- Par décision du 5 mars 2025<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres (1) suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 6 mars 2025 au 5 mars 2028.
- Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu (2) vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Lucília DUARTE.
- Le Portugal a présenté un candidat pour le siège devenu vacant, (3)

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

12110/25

FR

2

LIFE.4

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 5 mars 2025 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C, C/2025/1689, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1689/oj).

### Article premier

M. Carlos NUNES est nommé membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M<sup>me</sup> Lucília DUARTE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président/La présidente

12110/25

LIFE.4 FR